

La Maison-Dieu 148, 1981, 103-122

Willy RORDORF

ORIGINE ET SIGNIFICATION
DE LA CÉLÉBRATION
DU DIMANCHE DANS
LE CHRISTIANISME PRIMITIF

ÉTAT ACTUEL DE LA RECHERCHE

SI l'on étudie l'histoire du jour consacré au culte et au repos dans l'Eglise ancienne, on ne peut éviter de traiter ensemble la thématique du sabbat et celle du dimanche. Si l'on se place à la fin de l'évolution, on voit très nettement que, dans l'Eglise chrétienne, le dimanche a remplacé le sabbat, bien plus : le dimanche est devenu l'héritier du sabbat, un « sabbat chrétien ». Cette synthèse qui, à l'époque postconstantienne, s'est imposée de plus en plus sous l'influence de la législation civile, est demeurée jusqu'à nos jours le fonde-

* Avec l'accord de l'auteur et l'autorisation de *Liturgisches Jahrbuch*, nous reproduisons ici, au lieu de la brève communication du Pr. Rordorf au congrès de la *Societas liturgica*, une étude antérieure, qui résume ses propres recherches sur le dimanche et l'état actuel des travaux sur le sujet. Cette étude est le texte d'une conférence prononcée à une session des commissions liturgiques des pays de langue allemande en 1981.

ment de notre dimanche profane et en grande partie aussi de notre dimanche religieux. Quand on est chrétien, il faut aller à l'église le dimanche, il faut arrêter son travail, non parce que le dimanche est le jour de repos officiel, mais aussi parce que le commandement du décalogue est toujours en vigueur : « Souviens-toi du jour du sabbat pour le sanctifier. Pendant six jours tu travailleras et tu feras tout ton ouvrage, mais le septième jour est un jour de repos consacré au Seigneur. »

Pour réaliser cette synthèse, il a bien fallu quatre siècles, durant lesquels, dans l'Eglise chrétienne, le sabbat et le dimanche ont eu, l'un par rapport à l'autre, une histoire assez indépendante. Parfois les deux ont coexisté paisiblement, parfois ils se sont concurrencés violemment. Mais jamais ils n'ont été considérés simplement comme un seul tout, comme cela devint possible à l'époque postconstantinienne. A elle seule, la connaissance de ce fait historique nous semble importante pour la réévaluation actuellement nécessaire du dimanche chrétien¹.

I. LE SABBAT²

La question est sans cesse posée à nouveau aux Eglises

1. W. RORDORF, *Sabbat und Sonntag in der Alten Kirche* (Traditio christiana 2), Zürich 1972, (Trad. franç. *Sabbat et Dimanche dans l'Eglise ancienne*, Neuchâtel: Delachaux et Niestlé, 1972, IX).

2. Bibliographie : Ph. DELHAYE-J.L. LECLAT, « Dimanche et Sabbat ». In : *Mélanges de science religieuse*, 23 (1966) 3-14 ; 73-93 ; C.W. DUGMORE, *The Influence of the Synagogue upon the Divine Office*. London 1944, 26-37 ; C. FLORISTAN, « El sabado judio. Del sabado al domingo. El domingo, Día del Senör. » In : *Salmanticensis*, 10 (1964) 429-444 ; P. GRELOT, « Du sabbat juif au dimanche chrétien ». In : *LMD* 123 (1975) 79-104 ; K. HRUBY, « La célébration du sabbat d'après les sources juives. » In : *L'Orient Syrien*, 7 (1962) 435-463 ; 8 (1963) 55-86 ; H. HUBER, *Geist und Buchstabe der Sonntagsruhe. Eine historisch-theologische Untersuchung über das Verbot der knechtlichen Arbeit von der Urkirche bis auf Thomas von Aquin*. (Studia Theologiae moralis et pastoralis 5.) Salzburg, 1958 ; R.A. KRAFT, « Some Notes on Sabbath Observance in Early Christianity. » In : *Andrews University Seminary Studies*, 3 (1965) 18-33. E. LOHSE, Art. « Sabbato » In : *Theologisches Wörterbuch zum Neuen Testament*, VII, 1-30 ; F. MATHYS, « Sabbatruhe und Sabbatfest. » In :

chrétiennes, par les Juifs d'une part³, par les Adventistes du septième jour, d'autre part⁴ : pourquoi ne célèbrent-elles plus le sabbat dont la sanctification est pourtant exigée par le Décalogue et qui a toujours joué et joue encore un rôle central dans la tradition juive de tous les temps ? De plus, le sabbat jouit dans la tradition juive d'une signification cosmique à partir de la Création. Il tire aussi son importance de l'histoire du salut où il signifie la dernière période de toute l'histoire de Dieu au milieu de son peuple. Comment en est-on arrivé, historiquement parlant, à cet abandon du sabbat ?

L'attitude de Jésus

1. En guérissant des malades chroniques précisément le jour du sabbat (Mc 3, 1-6 ; Lc 13, 10-17 ; Jn 5, 2-9) et en violant le sabbat d'une manière provocatoire, (Mc 2, 23-28 ; Jn 5, 10-11), Jésus a offusqué à tel point son entourage pharisaïque, que celui-ci était d'avis qu'il s'était rendu passible de la peine de mort (Mc 3, 6 ; Jn 5, 16-18).

Ainsi, l'attitude de Jésus n'était pas seulement l'expression de sa philanthropie, comme l'on a coutume de dire, car alors il n'aurait pas provoqué une telle hostilité de la part de son entourage pharisaïque. Bien plus, son attitude était la déclaration indirecte de son caractère messianique. Il suffit de se référer à sa parole célèbre : « Ainsi le Fils de l'Homme est aussi Maître du sabbat » (Mc 2, 28). Avec sa venue coïncidait l'avènement du sabbat eschatologique.

C'est un jour de sabbat, à l'occasion de sa première prédication à la synagogue de Nazareth rapportée dans

Theologische Zeitschrift (Bâle) 28 (1972), 242-262 ; C.S. MOSNA, *Storia della Domenica dalle origini fino agli inizi del V secolo. Problema delle origini e sviluppo Culto e riposo. Aspetti pastorali e liturgici.* (Analecta Gregoriana 170.) Rome 1979 ; W. RORDORF, *Sabbat und Sonntag in der Alten Kirche.* (Traditio Christiana 2.), Zürich 1972 (éd. franç. cf. n° 1) ; K.H. STRAND, *Essays on the Sabbath in early Christianity.* Ann Arbor, Mich. 1972 ; Y.B. TREMEL, « Du sabbat au jour du Seigneur ». In ; *Lumière et Vie* (1962) 29-49 ; A. VERHEUL, « Du sabbat au jour du Seigneur ». In : QLP 51 (1970) 3-27.

3. Cf. JUSTIN, *Dialogue*, 10, 3.

4. S. BACCHIOCCHI, *Divin Rest for human Restlessness.* Rome, 1980.

l'évangile de Luc, que Jésus annonce, comme une sorte de programme (solennel), qu'il va maintenant inaugurer l'année du Seigneur, c'est-à-dire « l'année du sabbat », en proposant aux hommes non seulement la santé du corps, mais aussi « le sabbat du cœur », la rémission des péchés (Lc 4, 16-21). C'est sans doute dans ce sens que l'on peut comprendre Mt 11, 28-30 : « Venez à moi, vous tous qui peinez sous le poids du fardeau, et moi je vous donnerai le repos. » En tout cas, les Pères de l'Eglise interprètent ce passage dans le sens que c'est bien la paix intérieure qui est accordée. De fait, le chapitre 12 qui en est la suite immédiate rapporte les conflits relatifs au sabbat.

L'attitude des premiers chrétiens

2. Les premiers chrétiens ont d'abord hésité à revendiquer pour eux-mêmes la liberté prise par Jésus par rapport à la loi du sabbat. Il y a longtemps que les exégètes ont remarqué la tension entre les versets de Mc 2, 27 et 28. Dans le premier verset, il est dit : « Le sabbat a été fait pour l'homme et non l'homme pour le sabbat », et Jésus ajoute au verset 28 d'une manière restrictive : « de sorte que le Fils de l'homme est maître même du sabbat. » Mais il y a aussi des textes plus significatifs. Ainsi Mt 24, 20 ss évoque les tribulations finales : « Priez donc pour que vous n'ayez pas à fuir... un jour de sabbat. » Ou bien Lc 6, 5 D (donc dans la forme occidentale du texte) : « Le même jour, Jésus vit quelqu'un qui travaillait le sabbat et lui dit : "O homme, si tu sais ce que tu fais, bienheureux es-tu ; mais si tu ne le sais pas, tu es un maudit, un transgresseur de la Loi". » Nos sources relatives aux judéo-chrétiens témoignent unanimement de leur persistance à observer le sabbat. Très significatif est un texte d'Eusèbe : « Ils (les Ebionites) estimaient que l'observance de la Loi était absolument indispensable, comme si la foi au Christ et une vie conforme à cette foi ne leur suffisaient pas pour atteindre la béatitude. D'autres parmi eux... rejoignaient d'autant plus l'impiété des précédents que, pareils à eux, ils s'efforçaient d'accomplir les observances charnelles. Ils n'utilisaient que l'évangile dit des Hébreux, sans guère se préoccuper des autres évangiles.

Pareils à ceux que nous avons évoqués, ils observaient le sabbat et les autres pratiques juives. Par contre ils célébraient les jours du Seigneur tout comme nous pour commémorer la résurrection du Sauveur⁵. » Le texte affirme que certains judéo-chrétiens, pas tous, célébraient aussi le dimanche, à côté du sabbat. La question se pose donc : ont-ils poursuivi une ancienne tradition ou en ont-ils créé une nouvelle ? On peut présumer que les « Hellénistes » autour d'Étienne ont commencé, entre autres manquements, à ne plus observer le sabbat et se sont attiré par là une persécution sanglante. Actes 13, 6 ss ne mentionne pas expressément le sabbat, mais parle bien de coutumes mosaïques qu'ils n'observaient pas.

L'abandon du sabbat

3. Il est certain que les communautés pagano-chrétiennes créées par Paul n'ont plus observé le sabbat (Gal 4, 8-11 ; Col 2, 8 ; 16-17). Cette coutume s'étendit à toute l'Église à partir du 2^e siècle⁶. Plus tard naturellement des mises en garde contre une nouvelle « judaïsation » devinrent nécessaires ici et là dans l'espace de la grande Église. Le premier texte de ce genre se trouve chez Tertullien et parle un peu mystérieusement de gens qui ne fléchissent pas les genoux le samedi⁷.

Ses motifs

4. Quelle motivation théologique était alors alléguée officiellement par l'Église ? Les trois motifs que nous rencontrons le plus souvent sont les suivants :

5. EUSÈBE, *Hist. eccl.* III 27, 2-5 ; cf. JUSTIN, *Dial.* 47, 1-4 ; IRÉNÉE, *Adv. haereses*, I, 26, 2.

6. Cf. IGNACE, *Ad Magnesios*, 9, 1 ; *Epître de Barnabé*, 15, 1-9 ; JUSTIN, *Dialogue*, 12, 3 ; 18, 2 ; 19, 5-6 ; 27, 5 ; 29, 3. IRÉNÉE, *Adv. haereses*, IV, 8, 1-3 ; 16, 1.

7. TERTULLIEN, *De oratione* 23, 1-2 ; cf. CYRILLE DE JÉRUSALEM, *Cat.* IV 37 ; *Concile de Laodicée*, Can. 29 ; JEAN CHRYSOSTOME, *Adv. Iudaeos* ; PSEUDO-IGNACE, *Magn.* 9 ; PSEUDO-ATHANASE, *De semente homilia*.

a) Le sabbat n'était pas encore connu des Patriarches de l'Ancien Testament. Comme les autres lois cultuelles, Moïse avait imposé le sabbat au peuple juif soit comme punition pour sa désobéissance, soit comme préparation à leur futur accomplissement dans le Christ (cf. le symbole faisant figure d'ombre, réalisé dans le Christ : Col 2, 17).

L'histoire du salut dans l'Ancien Testament a été interprétée par maints auteurs d'une manière plutôt négative, par d'autres avec un accent plus positif. Elle est considérée soit plutôt comme un censeur sévère muni d'un fouet pour punir la désobéissance, soit plutôt comme une lente préparation conduisant au Christ⁸.

b) Depuis la venue du Christ, l'inactivité extérieure durant 24 heures est devenue secondaire. Ce qui importe, c'est le renoncement aux œuvres serviles du péché, et cela pendant toute la vie. Le véritable observateur du sabbat est celui qui honore Dieu dans le service sacerdotal de l'imitation de Jésus-Christ⁹. Cette manière d'envisager le sabbat doit être vue dans l'interprétation d'ensemble du décalogue par l'Eglise chrétienne¹⁰. Dans le sermon sur la montagne, où il « radicalise » les dix commandements, Jésus déclare : Vous avez appris (suit le commandement), mais moi je vous explique maintenant avec plus de précision ce que cela signifie. Concernant le sabbat, cela pourrait signifier : vous avez appris qu'il faut sanctifier 24 heures, c'est-à-dire une journée. En réalité, ce qui est beaucoup plus important, c'est l'attitude intérieure. Plus tard, en tout cas, S. Augustin dira par exemple que la loi du sabbat est le seul commandement du décalogue qu'il ne faut pas suivre à la lettre : « C'est

8. Voir en plus des textes de Justin et d'Irénée cités en note (6) ; PTOLÉMÉE, *Ep. ad Floram*, 5, 8-9, 12 ; AMBROSIASER, *In Col. 2*, 16-17 ; AMBROISE, *Exp. Ev. Luc.* V 31-33. 39-40 ; VII 173-175 etc.

9. Cf. IRÉNÉE, *Adv. haer.* IV, 16, 1 ; *idem* : *Dem.* 96 ; TERTULLIEN, *Adv. Iud.* 4, 1-5 ; *idem* : *Adv. Marc.* IV, 12, 9-11 ; ORIGÈNE, *In Num. hom.* 23, 4 ; *In Ev. Matth. comm.* XII, 36 ; EUSÈBE, *In Psalm. 91* (92), EPIPHANE, *Pan.* 30, 32, 6-9.

10. Cf. W. RORDORF, « Beobachtungen zum Gebrauch des Dekalogs in der vorkonstantinischen Kirche » (paru dans la *Bo Reicke-Festschrift*, Leiden 1981).

pourquoi parmi tous les dix commandements il y en a un seul qu'il faut observer symboliquement, à savoir celui qui traite du sabbat. A nous de comprendre cette image, mais non de pratiquer l'oisiveté corporelle. Car le sabbat signifie le repos spirituel dont le psaume parle en ces termes : "Gardez le repos et comprenez que je suis Dieu." Le Seigneur lui-même invite à garder ce repos quand il dit : "Venez tous à moi, vous tous qui peinez sous le poids du fardeau, et moi je vous donnerai le repos. Prenez sur vous mon joug et mettez-vous à mon école, car je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez le repos de vos âmes" (Mt 11, 28-29). Les autres commandements, par contre, nous les observons tels qu'ils sont prescrits, dans leur sens littéral, sans aucune exception d'une interprétation imagée. Seule l'observance du sabbat n'est pas à prendre à la lettre, dans le sens du renoncement au travail corporel, tel que l'entendent les Juifs. La manière même dont ces derniers observent la loi au sens littéral paraîtrait ridicule, si elle ne désignait un autre repos, à savoir le repos spirituel. Il ne faut donc pas considérer comme fausse l'opinion selon laquelle tout ce qui nous est dit dans la Sainte Ecriture dans le sens imagé a pour but d'éveiller en nous cet amour qui nous excite à tendre vers le repos¹¹. »

c) Les chrétiens mettent leur espérance dans le sabbat eschatologique pour avoir part au repos parfait auprès de Dieu¹². A l'espoir du sabbat eschatologique se mêlait souvent, avant Augustin, la représentation d'un règne millénaire. Dans ce contexte, le dimanche est compris comme le huitième jour. Les mille années du Christ seraient donc le sabbat des derniers temps, qui serait suivi du repos eschatologique. Comme l'on sait, Augustin a résolument transformé cette manière de se représenter les choses, après avoir d'abord été millénariste lui-même.

11. AUGUSTIN, *Epist.* 55, 22 ; cf. 55, 18-19.

12. Cf. *Hebr* 3-4 ; *Epître de Barnabé*, 15, 1-9 ; JUSTIN, *Dial.* 80, 1-2. 5 ; IRÉNÉE, *Adv. haer.* V. 28, 3 ; 30, 4 ; HIPPOLYTE, *In Dan. comm.* IV, 23, 1-24, 6 ; TERTULLIEN, *Adv. Marc*, III, 24, 3-6 ; VICTORIN DE PETTAU, *Fabr. mundi* 5 ; LACTANCE, *Div. inst. épit.* 67 (72), 3 (13)-5 (15) ; AUGUSTIN, *La Cité de Dieu* XX, 7. 9.

Le jeûne du samedi

5. Depuis le 3^e siècle, une différence s'établit entre les Eglises d'Occident et celles d'Orient concernant le jeûne du samedi : alors que tous les chrétiens jeûnaient le samedi saint, quelques Eglises latines isolées se mirent à jeûner chaque samedi, partant d'une analogie de ce jour avec le samedi saint, et voulant pour ainsi dire jeter un pont entre le vendredi et le samedi¹³. Les Eglises orientales ont toujours refusé cet usage¹⁴, même durant le carême¹⁵. Cette opposition devint plus tard l'un des motifs du schisme entre l'Orient et l'Occident.

L'eucharistie du samedi

6. Un culte eucharistique du samedi en souvenir de l'achèvement de la Création parvint à s'introduire dans quelques Eglises d'Orient, et cela d'abord, semble-t-il, dans certains milieux de moines¹⁶. La question pourrait se poser : dans l'actuelle semaine de cinq jours, la signification du sabbat comme jour commémoratif de la première Création ne pourrait-elle pas rentrer d'une certaine manière dans la conscience des chrétiens ? Par là, le dimanche, comme poursuite de l'histoire du salut avec le début de la deuxième Création, apparaîtrait d'autant plus dans sa vraie lumière.

Un rapport direct entre ces divers cultes du samedi et la pratique judéo-chrétienne ne me paraît pas pouvoir être prouvé¹⁷.

7. Après Constantin, le dimanche devint de plus en plus un « Ersatz » du sabbat.

13. Cf. TERTULLIEN, *De Ieiunio*, 14, 3 ; HIPPOLYTE, *In Dan. comm.* IV 20, 3 ; *Liber Pont.* 17, 2 ; *Concile d'Elvire*, Can. 25. AUGUSTIN, *Ep.* 36, 31.

14. Cf. *Const. Apost.* VIII 47, 67 ; *Pseudo-Ignace*, *Phil.* 13.

15. Cf. ATHANASE, *Ep. fest.* 6, 13 ; ETHÉRIE, *Peregr.* 27.

16. Cf. *Vita Pachomii*, 28 ; PALLADIUS, *Hist. Laus.* 32, 3 ; GRÉGOIRE DE NYSSE, *Adv. eos qui castigationes aegre ferunt* ; EPIPHANE, *De fide* 24, 7 ; *Const. Apost.* II 59, 3 ; VII 23, 3-4 ; VIII 33, 1-2 ; TIMOTHÉE D'ALEX. *Responsa can.* 13.

17. Dans un sens différent : C.S. MOSNA (voir note 2) et R.A. KRAFT (*id.*).

II. LE DIMANCHE¹⁸

A. Origine

On a toujours réaffirmé que le dimanche avait été adopté par les chrétiens en référence à une institution non chrétienne déjà existante :

18. Bibliographie : S. BACCHIOCCHI, *From Sabbath to Sunday. A historical investigation of the Rise of Sunday Observance in Early christianity*, Rome 1977 ; R.T. BECKWITH-X. STOTT, « This is the Day ». In : *The Biblical Doctrine of the Christian Sunday*, London 1978 ; C. CALLEWAERT, « La synaxe eucharistique à Jérusalem, berceau du dimanche. » In : *Ephemerides theologicae Lovanienses* 15 (1938) 34-73 ; O. CULLMANN, *Urchristentum und Gottesdienst*. (Abh. z. Theol. des AT u. NT 3.) Zürich 1962, 14 ss. ; H. DUMAINE, Art. « Dimanche ». In : *DACL* IV 1, 858-994 ; O. DE SOUSA, *Dia di Senhor. Historia, theologia e espiritualidad do domingo*. Lisboa 1962 ; J. GAILLARD, Art. « Dimanche ». In : *Dictionnaire de Spiritualité*, III, 948-982 ; E. HILGERT, « Jubilees and the Origin of Sunday ». In : *Andrews University Sem. Studies*, 3 (1963), 44-51 ; A. JAUBERT, *La date de la Cène*, Paris 1957 ; P.K. JEWETT, *The Lord's Day. A Theological Guide to the Christian Day of Worship*. Grand Rapids 1971 ; C.S. MOSNA, *Storia della domenica dalle origini fino agli inizi del V secolo. Problema delle origini e sviluppo. Culto e riposo. Aspetti pastorali e liturgici*. (Analecta Gregoriana 170.) Rome 1969 ; F.A. REGAN, *Dies dominica and dies solis. The Beginnings of the Lord's Day in Christian Antiquity*. Diss., Washington 1961 ; H. RIESENFELD, « Sabbat et jour du Seigneur ». In : *New Testament Essays. Studies in Memory of T.W. Manson*. Manchester 1959, 210-218 (= « The Sabbath and the Lord's Day ». In : *The Gospel Tradition*. Oxford 1970, 111-137) ; W. RORDORF, *Der Sonntag. Geschichte des Ruhe-Gottesdienstes im ältesten Christentum*. (Abh. z. Theol. d. AT d. NT 43.), Zürich 1962 ; *id.*, *Sabbat und Sonntag in der Alten Kirche*, (Traditio Christiana 2.) Zürich 1972 (trad. franç. cf. n. 1) ; R. STAATS, « Die Sonntagnachtgottesdienste der christlichen Frühzeit ». In *ZNW* 66 (1975) 242-263 (et ma réponse in : *ZNW* 68 (1977) 138-141) ; *id.*, « Ogdoas als ein Symbol für die Auferstehung ». In : *Vigiliae Christianae*, 26 (1972) 29-52 ; G. TROXLER, *Das Kirchengebot der Sonntagsmesspflicht als moraltheologisches Problem in Geschichte und Gegenwart*. (Arbeiten zur praktischen Theologie 2.) Freiburg/Schw. 1971.

Ouvrages d'ensemble :

Der christliche Sonntag. Probleme und Aufgaben. Wien 1956 ;
Der Tag des Herrn. Die Heiligung des Sonntags im Wandel der Zeit. Wien 1958 ; *Le dimanche*. (La Maison-Dieu 83.) Paris 1965 ; *Le dimanche*. (Lex Orandi 39.) Paris 1965 ; *Verlorener Sonntag ?* (Kirche im Volk 22.) Stuttgart 1959.

Influence d'un culte solaire ?

1. Depuis le premier siècle de notre ère, nous trouvons dans l'antiquité gréco-romaine un jour consacré au soleil et portant son nom : c'est le deuxième jour à l'intérieur de la semaine planétaire. (Dans cette semaine, les jours tiennent leur nom des planètes alors connues et auxquelles appartenait aussi le soleil, car l'on pensait qu'il tournait autour de la terre.) Cet arrière-fond astrologique trouve encore son expression dans la dénomination allemande du dimanche : « Sonntag » = jour du soleil. Mais nous ne savons rien d'une célébration du dimanche (comme jour du soleil) dans l'antiquité non-chrétienne. Même dans le culte de Mithra ce jour n'a pas joui sitôt d'une signification particulière¹⁹. Il s'agit donc d'une hypothèse mal fondée que d'admettre une influence du culte solaire sur l'origine même du dimanche chrétien, malgré les essais dans ce sens de Bacchiocchi et d'autres. Mais *secondairement* (dans la suite) cette influence s'est fait sentir²⁰.

Influence de Qumran ?

2. Récemment on a cru avoir trouvé un précurseur juif du dimanche chrétien : après les découvertes de Qumran, on reconstitua le calendrier solaire en usage dans cette secte et selon lequel les fêtes tombaient chaque année le même jour de la semaine, à savoir le mercredi, le vendredi ou le dimanche²¹. Mais jusqu'à présent on n'a pas réussi à prouver qu'à Qumran le dimanche hebdomadaire ait joui d'une importance spéciale. Il est donc osé de parlé d'une influence qumranienne sur le dimanche chrétien, comme cela s'est déjà produit²², surtout si

19. Nous trouvons bien une spéculation qui repose sur la semaine planétaire comme une suite des jours, mais elle va exactement dans le sens opposé : on commence par le samedi pour retourner au dimanche, mais nulle part nous ne trouvons un culte dominical dans ce cercle.

20. Voir plus loin sous C 3.

21. Cf. A. JAUBERT, *La date de la Cène*. Paris, 1957.

22. Cf. E. HILGERT (voir note 18) et C.S. MOSNA (voir note 18).

l'on admet en même temps une origine spécifiquement chrétienne du culte dominical. Ou bien le Christ est ressuscité un dimanche et c'est pour cette raison que ce jour-là fut célébré, ou bien l'on a continué de suivre dans l'Eglise la tradition du Qumran.

Ou création de l'Eglise ?

3. Par conséquent le culte du dimanche semble être une création de l'Eglise chrétienne. La plus ancienne allusion, si vraiment on peut parler d'allusion, se trouve dans I Co 16, 2, où il est question de la collecte ordonnée par Paul : « Le premier jour de chaque semaine, chacun mettra de côté chez lui ce qu'il aura réussi à épargner. » Il est vrai que ce texte ne parle pas du culte²³.

Mais comment en arrivera-t-on à cette création chrétienne ? La réponse selon laquelle la résurrection du Christ au matin de Pâques a conduit au choix du dimanche est certes juste, et cependant insuffisante. Car, d'une part, les premières célébrations dominicales chrétiennes n'ont pas eu lieu le matin, mais le soir (Ac 20, 7), et d'autre part, jusqu'au 2^e siècle, la résurrection de Jésus au matin de Pâques n'est mentionnée qu'incidemment comme motif de la célébration dominicale²⁴. Voilà pourquoi, dans les milieux scientifiques, deux thèses plus précises, bien que divergentes, sont soutenues.

Deux thèses en présence

4. Première thèse : les chrétiens se sont réunis d'abord le *samedi soir*²⁵. pour des raisons pratiques, il leur parais-

23. D'ailleurs les autres textes néotestamentaires relatifs à la question sont aussi d'origine pagano-chrétienne : Actes 20, 7 se passe à Troas. De même le texte Apoc. 1, 10, qui parle du jour du Seigneur, appartient à un contexte pagano-chrétien. Pour cette raison, il a été dit que le dimanche était une institution pagano-chrétienne. Mais alors la question se pose : pourquoi les judéo-chrétiens n'ont-ils pas réagi sévèrement ?

24. Cf. *Epître de Barnabé* 15, 9 ; JUSTIN, *Apol.* I, 67, 7.

25. Ainsi peut-être H. RIESENFELD (voir note 18) et R. STAATS (voir note 18).

sait plus indiqué de se mettre à table ensemble pour la « fraction du pain » en relation avec le sabbat juif (auquel ils continuaient de prendre part). Après avoir participé au culte de la synagogue, on se rassemblait en privé pour l'eucharistie. C'est seulement au 2^e siècle que la célébration fut différée au dimanche matin, en souvenir de la résurrection du Christ.

5. Deuxième thèse : la thèse précédente du « transfert » de la célébration suscitant des difficultés, il semble plus fondé d'admettre que les premiers chrétiens, en continuité avec les apparitions du Christ au soir de Pâques (Jn 20, 19 ; Lc 24), ainsi que le dimanche suivant (Jn 20, 26), en continuité aussi avec les repas que le Seigneur prit avec ses disciples (Lc 24, 30. 41-43 ; Ac 1, 3 ss), se seraient réunis pour l'eucharistie le dimanche soir (Ac 20, 7 ; cf. Plin le Jeune, Ep. X, 96, 7)²⁶.

La première thèse est très séduisante. Non seulement elle confère à la messe du samedi soir un âge vénérable, mais encore elle met la plus ancienne forme de la messe dominicale en parallèle avec la Vigile pascale. Pourtant elle suscite trois difficultés qu'il importe de signaler :

a) Puisque nous ne pouvons admettre que les chrétiens ont passé chaque nuit du samedi au dimanche à veiller, le transfert de la célébration du samedi soir au dimanche matin reste finalement inexpliqué. La seule constatation que Jésus est ressuscité le dimanche matin n'aurait guère suffi à changer pour cette raison une coutume longtemps en usage.

b) Toute la thèse repose sur l'unique texte des Actes, 20, 7 : « Le premier jour de la semaine, alors que nous étions réunis pour rompre le pain. » Or il n'est pas certain du tout que ce texte parle d'une réunion cultuelle des chrétiens le samedi soir. Au contraire : le texte semble

26. Ainsi C. CALLEWAERT, O. CULLMANN, H. DUMAINE, W. RORDORF (pour tous, voir note 18).

plutôt affirmer que l'assemblée en question eut lieu le dimanche soir. Il faut tenir compte ici de la manière juive de compter les jours. Dans la tradition liturgique juive, la journée a naturellement commencé le samedi soir ; le début du dimanche était donc le samedi soir. Car, d'après cette manière de calculer, le dimanche soir appartient déjà au deuxième jour de la semaine. Or, des recherches récentes ont prouvé que la question n'est pas si claire qu'on pourrait le penser, puisque déjà du temps de Jésus les Juifs comptaient les jours d'une manière différente, à savoir de minuit à minuit, ou même du matin au matin²⁷.

c) La thèse ne tient pas compte des récits relatifs aux apparitions du Ressuscité au soir du dimanche. Manifestement, la tradition souligne même avec insistance le fait que Jésus soit apparu de nouveau à ses disciples le dimanche après Pâques.

Surprenantes sont aussi dans ces récits les allusions à la communauté de table réalisée dans l'eucharistie entre les disciples et le Ressuscité, alors que nous savons bien que l'eucharistie a toujours tenu la place centrale dans les assemblées dominicales chrétiennes. L'hypothèse selon laquelle les premières assemblées dominicales chrétiennes eurent lieu non pas le samedi soir, mais le dimanche soir, basées qu'elles étaient sur l'idée de la communauté de table eucharistique avec le Seigneur, a par conséquent beaucoup de chances pour elle. Autre fait à signaler : le dernier repas de Jésus avec ses disciples a eu lieu le jeudi. Du moment qu'on désirait célébrer de nouveau la Cène après Pâques en souvenir du Seigneur, il semblait tout indiqué de choisir le jeudi comme jour de l'eucharistie. C'est pourtant le dimanche qui fut choisi.

L'eucharistie est donc la nouvelle institution du Ressuscité, grâce à laquelle il désirait se retrouver avec ses disciples. Et par conséquent la célébration dominicale ne

27. Cf. la discussion R. Staats-W. Rordorf dans la ZNW (voir note 18).

serait pas née de considérations purement pratiques, mais aurait été dès le début en rapport avec des vues christologiques et sacramentelles.

Finalement, il faut prendre en considération d'une manière précise le témoignage de Pline²⁸ qui parle clairement d'une deuxième rencontre des chrétiens le dimanche, sans doute le soir. Après leur assemblée du matin, au point du jour, ils se dispersaient et se retrouvaient plus tard pour un repas. Sans doute il n'est pas question du soir, mais il semble pourtant qu'il s'agissait de l'heure du repas du soir.

6. En face de tout ce qui vient d'être dit, la thèse adventiste selon laquelle le culte dominical aurait été introduit par l'Eglise de Rome comme réaction antijuive et d'après le modèle païen du culte solaire, apparaît bien branlante²⁹.

B. Forme primitive de la célébration dominicale

La forme la plus ancienne de la célébration dominicale peut être dégagée des descriptions contenues dans la *Didachè*, la lettre de Pline, les écrits de Justin et la Tradition Apostolique d'Hippolyte.

1. L'eucharistie fut d'abord célébrée le soir, et cela dans le cadre d'un repas complet³⁰. Cette célébration avait un caractère eschatologique. Non pas dans le sens exclusif de l'attente de la fin du monde. On avait plutôt la conviction que le Seigneur glorieux était présent et qu'il fallait par conséquent lutter pour la sainteté de la communauté. Il est sûr que les premiers chrétiens attendaient la fin du monde d'une manière particulièrement forte et ardente, mais c'était sans doute dans le contexte suivant : parce que dans l'eucharistie ils revivaient sans cesse la venue présente du

28. PLINE LE JEUNE, Ep. X, 96.

29. Opinion actuellement partagée à nouveau par Bacchiocchi (voir note 18) ; cf. ma propre recension dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte* 91 (1980), 112-116.

30. Cf. 1 Cor 11, 25 ; *Didachè* 10, 1 ; PLINE LE JEUNE, Ep., X, 96, 7.

Seigneur, leur regard se portait si ardemment vers sa venue définitive. Ainsi la communauté luttait pour la sainteté et pour cette raison chacun faisait un sérieux examen de conscience avant la communion, et l'on se pardonnait réciproquement les griefs les uns aux autres³¹.

2. A côté du culte du dimanche soir, existait peut-être dès les origines une célébration chrétienne matinale, avant le point du jour : célébration signalée pour la première fois dans la lettre de Pline et qui était sans doute en rapport avec l'administration du baptême³². Lorsque, à la même époque, la célébration du soir fut supprimée (l'une des raisons alléguées dans la lettre de Pline était l'interdiction des hérétiques), les chrétiens ne célébraient plus que leur culte du dimanche matin.

3. Telle est la situation exacte que nous rencontrons chez Justin le Martyr. Chez lui le culte a encore lieu le matin de bonne heure, comme on peut en conclure des conditions générales de travail et de la brève allusion : « dans la mesure où le temps suffit, on lit les Mémoires des Apôtres (les évangiles) ou les écrits des Prophètes³³. » Justin décrit (Apol. 65) une célébration du baptême qui, à la manière de la célébration du dimanche matin dans Apol. 67, se termine par l'eucharistie, ce qui nous permet d'admettre qu'à l'époque de Justin la célébration du baptême était encore liée à l'office dominical du matin, qu'en tout cas elle n'était pas réservée exclusivement à Pâques. Après la célébration du baptême, qui avait lieu dans une eau courante³⁴, les néophytes étaient conduits vers l'assemblée

31. Cf. 1 Cor 11, 28 ss. Dans la tradition protestante, ce texte a été souvent mal compris. Il ne s'agit pas d'un examen de conscience individualiste avant la communion. Paul pense plutôt aux désordres dans les rapports fraternels de la communauté de Corinthe. C'est grâce au pardon réciproque entre frères et sœurs que l'on devient digne de partager l'eucharistie : cf. *Didachè* 10, 6 ; 14, 1-2 (en relation avec Mt 5, 23 s) ; TERTULLIEN, *Ap.* 39.

32. PLINE LE JEUNE, *Ep.* X, 96, 7.

33. JUSTIN, *Apol.* I, 67, 3.

34. Cf. Actes 8, 38 ; *Didachè* 7, 1.

réunie, où commençait la liturgie de la Parole. Celle-ci, sur le modèle de la synagogue, consistant en lectures — maintenant aussi d'écrits néo-testamentaires — suivies d'une interprétation par le président de l'assemblée. Puis, en souvenir de la Résurrection, on priait debout³⁵. La communion était aussi portée aux absents par des diacres. Pour les nécessiteux était organisée une collecte.

4. Dans la *Tradition Apostolique*³⁶, dans le cadre d'une ordination épiscopale³⁷, nous est conservée pour la première fois une liturgie eucharistique complète, qui non seulement dans l'antiquité a assuré le parrainage des liturgies eucharistiques de l'Occident et de l'Orient, mais qui tout récemment a joué de nouveau un rôle important dans les projets de réforme liturgique de tous, même des Eglises protestantes.

C. Signification

La signification du dimanche va être exposée maintenant à partir des différentes dénominations du dimanche dans la tradition chrétienne, et cela d'après l'importance théologique de chacune des appellations.

1. Le jour du Seigneur

Kyriakè hèméra : c'est la nouvelle désignation de ce jour par les chrétiens, telle qu'elle s'est conservée dans de nombreuses langues (surtout slaves et romanes)³⁸.

« Jour du Seigneur » (« Herrentag » en allemand) est une formation analogue à « repas du Seigneur » (« Her-

35. Cf. TERTULLIEN, *De cor.* 3 ; BASILE, *De Spir. Sancto*, 27, 67.

36. HIPPOLYTE, *Trad. Apost.* 4.

37. *Loc. cit.*, 3.

38. Elle se trouve attestée pour la première fois dans Apoc. 1, 10, puis dans *Didachè*, 14, 1 ; *Evangile de Pierre*, 35, 50 ; DENYS DE CORINTHE (dans EUSÈBE, *Hist. ecclésiastique*, IV, 23, 11), etc.

renmahl») dans I Cor 11 ; le dimanche est le jour qui rappelle le Seigneur (le Christ), spécialement, selon toute vraisemblance, parce que ce jour-là est célébré le repas du Seigneur. La signification centrale de l'eucharistie ressort des textes que nous avons déjà cités en B. Tous les chrétiens y prennent part³⁹ ; la volonté de tous de se retrouver ensemble se dégage clairement de ces textes, notamment aussi dans le fait que les diacres apportent l'eucharistie aux absents et aux personnes âgées. Tous doivent pouvoir participer au même repas.

Les premiers chrétiens célèbrent l'eucharistie même en exposant leur vie⁴⁰. Parfois, quand ils sont surpris dans leur réunion cultuelle, ils déclarent : nous *devions* nous trouver ensemble ; nous ne pouvons pas vivre sans le repas du Seigneur ; il est plus important pour nous que la vie.

La redécouverte de la communion dominicale de toute la communauté est l'une des caractéristiques les plus réjouissantes de notre époque œcuménique qui puise ses meilleures ressources dans un ancrage plus approfondi dans la Tradition. Certes, l'eucharistie dominicale n'a jamais été abandonnée dans l'Eglise catholique, mais aujourd'hui l'assemblée y participe mieux. Quant aux Eglises protestantes, nous pouvons y découvrir à nouveau, Dieu merci, la communion du dimanche⁴¹.

2. Le huitième jour

D'une part, cette désignation⁴² doit exprimer le fait que le dimanche « transcende » la semaine — il n'y a pas de

39. JUSTIN, *Apol.* I 67, 3. 5.

40. Cf. TERTULLIEN, *De fuga*, 14, 1 ; *Acta Saturnini, Daviti et al.* 9. 11.

41. Dans cette affaire, la Réforme est restée à mi-chemin : en face de la coutume médiévale d'une seule communion par an, les Réformateurs voulaient revenir à la tradition de l'ancienne Eglise. Pour atteindre ce but progressivement, ils s'efforcèrent de faire communier les fidèles quatre fois par an, et c'est dans cette situation qu'on en est resté jusqu'à notre siècle où les principes fondamentaux de la Réforme ont été repris.

42. *Ep. de Barnabé*, 15, 8-9 ; JUSTIN, *Dial.* 41, 4 ; 138, 1 ; CYPRIEN, *Ep.* 64, 4 ; *Didascalie*, VI 18, 11-16 ; AMBROSIASER, *Liber quaest.* 95, 2 ; BASILE, *De Spir. sancto*, 27, 64, etc.

huitième jour en sept jours — et ouvre ainsi une fenêtre sur l'éternité. C'est ainsi, en tout cas, qu'on a compris l'expression. D'autre part, dans l'antiquité juive et grecque, l'Ogdoade était un symbole de perfection (comme le dé), que les chrétiens ont mis en rapport avec la communication du Saint-Esprit lors du baptême célébré le dimanche⁴³, et qui est devenu ensuite un symbole d'approche de Dieu, d'abord dans des spéculations hérétiques⁴⁴ et puis aussi dans l'Eglise officielle⁴⁵.

Il y a donc un double symbolisme du huitième jour. Le premier est linéaire : aux sept jours s'ajoute le huitième. Le deuxième est vertical : aux nombreux cieux planétaires s'ajoute celui de l'étoile fixe, symbole de « l'être-auprès-de-Dieu ».

3. *Le premier jour*

Ainsi s'appelle le dimanche dans la tradition juive et dans les évangiles (Mc 16, 2 ; Jo 20, 19). La semaine chrétienne commence avec le dimanche. On fera bien de s'en souvenir aujourd'hui, à l'époque de la toute-puissance économique.

Le jour férié ouvre la ronde des jours de travail⁴⁶. Selon la tradition biblique, ce jour est en même temps celui où fut créée la lumière⁴⁷. Ce fait rendit possible aux chrétiens d'adopter aussi sans scrupule la dénomination païenne de « jour du soleil »⁴⁸ qui s'est implantée dans les langues germaniques et anglo-saxonnes (« Sonntag », « Sunday »), d'autant plus que le Christ a été également comparé au soleil⁴⁹. Il est vrai qu'il y avait là aussi le danger d'une

43. Cf. 1 Pierre 3, 18-21 ; 2, 5 ; AMBROISE, *Ep.*, 41 (44), 6 (4). 17 (15) ; cf. aussi les baptistères octogonaux.

44. Cf. IRÉNÉE, *Adv. haer.*, I, 5, 3 ; CLÉMENT D'ALEX., *Exc. ex Théod.*, 63, 1.

45. CLÉMENT D'ALEX., *Strom.*, V, 106, 2 ; VI 108, 1 ; ORIGÈNE, *Comm. in Ps. 118*, 4 ; AUGUSTIN, *Ep.* 55, 21.

46. K. BARTH, *Kirchliche Dogmatik*, Vol. III, 4, 51-79.

47. Gen. 1, 3 ; cf. JUSTIN, *Apol.*, I 67, 7 ; EUSÈBE, *Comm. in Ps.* 91 (92).

48. D'abord dans Justin, *Apol.*, I 67, 3.

49. Cf. IGNACE D'ANT. *Ep. ad. Magn.*, 9, 1 ; JUSTIN, *Dial.*, 100, 4 ; MÉLITON DE SARDES, *Bapt.*, 4 ; ORIGÈNE, *In Lev. hom.* IX 10 ; ATHANASE, *De sabbato et circumc.*, 5 ; S. JÉRÔME, *In die dom. Paschae hom.*

confusion syncrétiste⁵⁰. Des non-chrétiens pouvaient avoir le sentiment que les chrétiens étaient des adorateurs du soleil, parce qu'ils célébraient leur culte le dimanche. Le transfert de la fête de Noël au 25 décembre a sans doute été le résultat d'un début de confusion.

4. *L'interprétation sabbatique du dimanche*

La confusion la plus grave fut l'interprétation du dimanche comme sabbat chrétien. L'Eglise ne commença à tremper dans cette erreur qu'après le moment où Constantin le Grand en 321 avait déclaré le dimanche jour de repos officiel dans l'Empire romain⁵¹. Pour donner un sens à l'oisiveté du dimanche — de toute façon, les chrétiens continuèrent d'abord de travailler⁵² — on en vint à l'idée malheureuse de motiver le repos dominical en s'appuyant sur le commandement du sabbat⁵³.

Au 6^e siècle, l'assimilation du dimanche au sabbat est un fait accompli⁵⁴. Dans l'Eglise préconstantinienne, un tel procédé n'aurait pas été possible, d'abord parce qu'on ne connaissait pas du tout l'arrêt du travail le dimanche, mais surtout parce qu'on avait acquis la conviction que le commandement du sabbat n'avait plus force de loi dans le Nouveau Testament, qu'il n'avait donc rien à voir avec le dimanche chrétien⁵⁵. De nos jours, il vaudrait mieux mettre l'accent sur la définition primitive du dimanche comme jour où l'on célèbre le culte eucharistique. Le repos domi-

50. Cf. TERTULLIEN, *Ad. nationes*, I 13, 1-5 ; *Apol.*, 16, 9-11 ; EUSÈBE, *Vita Const.*, IV, 19-20.

51. Cf. *Cod. Just.*, III 12, 2 ; *Cod. Theod.*, II 8, 1.

52. Cf. S. JÉRÔME, *Ep.* 108, 20, 3 ; PALLADIUS, *Hist. Laus.*, 59, 2 ; BENOÎT DE NURSIE, *Règle*, 48, 22 f.

53. Cf. EUSÈBE, *Comm. in Ps.* 91(92) ; EPHREM LE SYRIEN, *Sermo ad noct. dom. resurrectionis*, 4 ; JEAN CHRYSOSTOME, *De bapt. Christi hom.* 1 ; *In Gen. hom.* 10, 7 ; EUSÈBE D'ALEX. *Sermo* 16.

54. Cf. CÉSAIRE D'ARLES, *Sermo* 10, 3, 5 ; *Concile d'Orléans*, can. 31(28) ; MARTIN DE BRAGA, *De correctione rust.* 18 ; JESCHUYAHL, *Ep. can. ad Jacobum* 4 ; 2^e *Concile de Mâcon*, can. 1 ; *Concile de Narbonne*, can. 4.

55. Voir plus haut I, 4.

nical, dont la signification morale et sociale ne doit nullement être amoindrie (la loi sabbatique vétéro-testamentaire avait sur ce point des vues très justes), n'a pas été lié au dimanche sur la base de la volonté divine, mais plutôt en vertu du bon vouloir de l'Empereur. Il n'est donc pas nécessaire que les deux restent unis l'un à l'autre pour tous les temps.

Willy RORDORF